

# Présentation du rapport en vue du débat sur les orientations budgétaires

*Conseil municipal*  
*17 décembre 2020*

# Un contexte macro-économique dégradé

## Des perspectives de croissance limitées

*prévision d'un taux de croissance de -2,7 % par rapport au niveau constaté en 2019 avant la crise sanitaire*

## Une importante dégradation des soldes publics en 2020

- *hypothèse du PLF pour 2021 d'un déficit public de 10,2% au 31 déc. 2020;*
- *une dette publique prévisionnelle de 117,5% du PIB au 31 déc. 2020 (en augmentation de 19,4 points de PIB par rapport à 2018 et 2019)*

# Suppression de la TH et réforme de la fiscalité locale

Le Président de la République a annoncé, en 2018, son intention de supprimer la TH pour tous les foyers à l'horizon 2023.

- De 2018 à 2020, 80 % des ménages les plus pauvres ont bénéficié d'une exonération progressive de la TH (30% en 2018, 65 % en 2019, 100 % en 2020). Au niveau national, 20 % de contribuables paient encore la TH.
- De 2020 à 2023, les 20 % de contribuables qui restent assujettis à la TH seront progressivement exonérés.

**Selon la DGFIP, localement, à Saint-Denis, 85 % des foyers sont désormais totalement exonérés (soit 36.000 dans 42.000 foyers fiscaux).**

# Suppression de la TH compensée par la réforme de la fiscalité locale

Sur la période 2018/2020, l'Etat assurait par un surcroît de dotation, le maintien du produit fiscal de TH des collectivités.

La loi de finances pour 2020 imagine, à partir de 2021, **un dispositif pérenne de compensation des communes qui bénéficieront désormais de la part des départements sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

# Suppression de la TH et réforme de la fiscalité locale

Pour éviter que certaines communes ne soient gagnantes et d'autres perdantes, ce transfert de la TFB des départements sera neutralisé par la mise en place d'un « coefficient correcteur ».

Ce « co-co » modulera à la hausse ou à la baisse le produit de la fiscalité effectivement perçue par la commune.

Dans la mesure où St Denis serait nettement bénéficiaire de la réforme sans dispositif de correction, le coefficient correcteur de la ville (0,86) viendra diminuer le produit de TFB perçu par la ville.

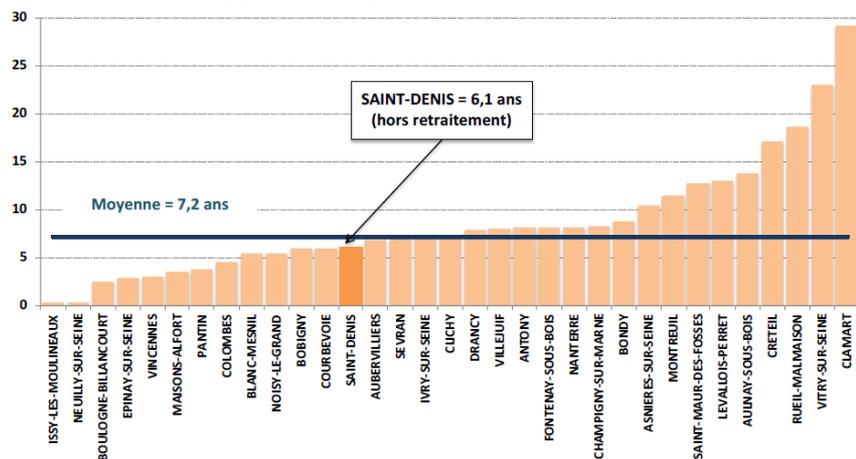
**→ le produit de TF qui sera perçu par la ville ne correspondra pas au taux effectivement voté par le CM.**

# Situation financière de la ville

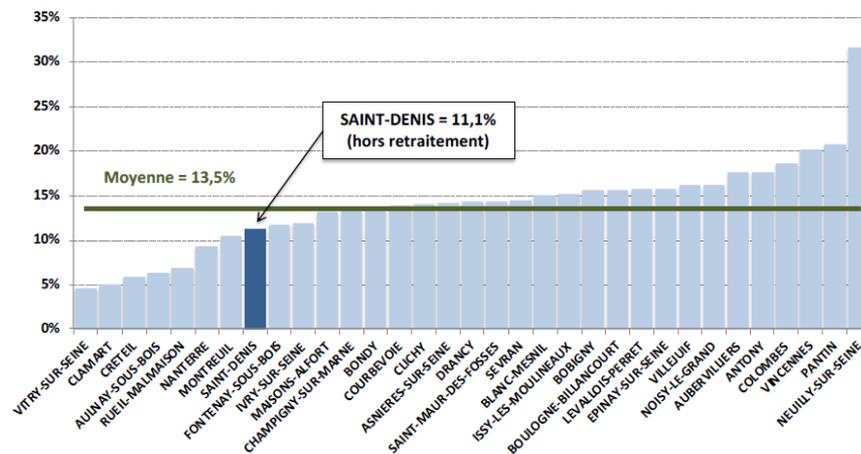
## Des ratios financiers 2019 plutôt flatteurs...

*Au CA 2019, avec une capacité de désendettement de 6,25 ans et un taux d'épargne brute de 11,4 %, la situation financière de la ville peut paraître globalement saine.*

Capacité de désendettement 2018 des communes membres de la MGP et dont la population est supérieure à 50.000 hab. (en années)



Taux d'épargne brute 2018 des communes membres de la MGP et dont la population est supérieure à 50.000 hab.



# Situation financière de la ville

**...qui masquent une réelle fragilité : la dégradation tendancielle de la capacité à financer nos investissements.**

Sans action correctrice pour maintenir un niveau élevé d'épargne brute, la poursuite de la tendance actuelle se traduirait par une réduction de l'épargne brute et une augmentation de la dette qui passerait de 141,8 M€ en 2019 à 186,3 M€ en 2024.

La dette par habitant passerait de 1.262€/hab à 1659€/hab. La ville afficherait un taux d'épargne brute dans la zone de vigilance en 2024 (7,1%) et une capacité de désendettement de 12,4 ans.

# Objectifs en matière de gestion financière de la ville

- **Maintenir les taux en matière de fiscalité locale à leur niveau actuel ;**
- **Conserver un taux d'épargne brute supérieur à 8 % ;**
- **Tenir un ratio d'endettement en dessous de la barre des 10 années ;**
- **Parvenir à stabiliser les dépenses de fonctionnement ;**
- **Soutenir un niveau d'investissement répondant aux besoins des habitants.**

→ Volonté de diversifier les recettes de la ville : DSIL, DPV, partenariats ville de Paris, Région Ile de France, fonds de dotation « Ambition Saint-Denis »...

# Grandes orientations de la proposition budgétaire

# Grandes orientations de la proposition budgétaire

- **Consolider la lutte c/ les nuisances du quotidien par une nouvelle approche de notre politique de sécurité et de tranquillité publique :**
  - Développement de la vidéo-protection ;
  - Création de 26 postes de PM et brigade de nuit ;
  - Création de la brigade cynophile ;
  - Équipement de la police municipale ;
  - CSU
  - Commissariat

# Grandes orientations de la proposition budgétaire

- **Ville éducatrice, tournée vers la jeunesse, les familles, le sport et la culture :**
  - Gratuité de la restauration scolaire dans les écoles maternelles dès la rentrée 2021
  - Au moins 20 % de bio dans la production alimentaire de la cuisine centrale, valorisation des circuits courts, PAT ;
  - Ouverture de la 13<sup>e</sup> crèche, nouvelle garderie éphémère, forum de la petite enfance...
  - Valorisation de l'offre de séjours dans les centres de vacances de la ville, classes découvertes et colos apprenantes
  - Pérennisation de « Bel été » et inscription budgétaire d'un nouvel évènement « Bel hiver »
  - Olympiade culturelle,
  - Portage de la candidature de la ville au label des Capitales européennes de la culture
  - Présentation au printemps d'un plan de mobilisation pour les JOP 2024
  - Crédits afférents au budget citoyen seront maintenus pour permettre son évolution dès 2022

# Grandes orientations de la proposition budgétaire

- **Amélioration du cadre de vie, de territoire durable :**
  - **Renforcer les moyens dévolus à la promotion d'un logement décent et à la lutte contre l'habitat indigne :** recrutements de 7 inspecteurs d'insalubrité et renforcement du pôle ressource de la mission.
  - **Création d'un département ville durable**
  - Renforcement des informations et incitations aux mobilités propres dans le cadre de la ZFE. Les actions en faveur de dév. durable seront maintenues (programmation de la maison de l'écologie), voire développées (permis de désimperméabiliser, soutien à la végétalisation et agriculture urbaine) ;
  - **Mise en œuvre du plan propreté, USE**

# Grandes orientations de la proposition budgétaire

**Apporter une réponse appropriée à l'impératif de résilience sanitaire, sociale et économique pour accompagner la sortie de la crise du coronavirus**

- Application des protocoles sanitaires en 2021 pour le 1<sup>er</sup> semestre
- Moyens dévolus aux CMS sont préservés ; recherche d'une meilleure articulation avec les différents acteurs de santé du territoire
- Mobilisation, dans la mesure du possible des services municipaux dans les campagnes de vaccination
- Mobilisation de la collectivité en faveur de l'emploi et de l'insertion (services civiques, clauses d'insertion, augmentation du nombre de stages pour accompagner les situations de préprofessionnalisation)
- Pass'numérique pour lutter c/ la fracture numérique

# Éléments chiffrés

## En fonctionnement

- 1) Aucune augmentation de la fiscalité locale sur les ménages

**Total RRF 2021 (hors FCCT) = 199,9 M€**

+ 0,8 % par rapport au BP 2020

*qui résulte très largement d'un surcroît de bases selon les notifications de la DGFIP*

- 2) maîtriser le dynamisme des dépenses

**Total DRF 2020 (hors FCCT) : 181,9 M€**

+ 0,5 % par rapport à BP 2020

**=> Soit une EB prévisionnelle de 17,9M€ (9% des RRF)**

# Éléments chiffrés

## En investissement

La programmation devrait rester soutenue sur toute la période pour répondre au développement du territoire.

Dans le cadre du DOB, un niveau plancher d'investissement est défini pour 2021, à 33M€. Pour autant des réflexions sont en cours sur une refonte du PPI avant l'été 2021 => pas d'inscription nouvelle, pas d'abondement des lignes récurrentes pour se laisser des marges de manœuvre pour la revoyure de la programmation.

Les priorités qui structureront le PPI seront :

- Équipements scolaires et petite enfance
- De grands équipements : stade Delaune; équipements sportifs et culturels
- Excellence énergétique et environnemental.

# Conclusion

- **Un budget qui vise à répondre aux enjeux de résilience du territoire et de mise en œuvre des priorités de mandat.**
- **Enjeu le maintien d'une situation financière saine et d'une capacité de la ville à soutenir ses investissements.**